

REIGNAC-SUR-INDRE, le 4 mai 2015

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 11 mai 2015 à 20 heures.

ORDRE DU JOUR :

- Droit de place Aromalys
- Droit de place animation Bulle Football
- Attribution de logement
- Bureau de poste : présentation du diagnostic partagé
- Questions diverses
 - ~ Accueil gens du voyage sur le territoire
 - ~ Projet de santé du territoire
 - ~ Compte rendu assemblée plénière CCLD
 - ~ Compte rendu conseil d'exploitation eau et assainissement
 - ~ NACEL bilan des spectacles
 - ~ Divers

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille quinze, le 11 MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Présents : 14

Nombre de Procurations : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2015

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Valérie POMMÉ, Gisèle POTESTAT, Françoise BOUCHENY, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Sandrine VERNAT, Aurélie ROY, Olivier VERDONCK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Carlos CONDESSA.

ABSENT : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 27/2015

Occupation du domaine public

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Franck Voisin qui souhaite le renouvellement de l'autorisation d'occuper le domaine public devant son magasin de fleurs AROMALYS sis au 16 place du Bourg du Fau. Il s'agit comme l'année passée de disposer sur le trottoir devant le magasin des plantes, fleurs et autres articles mis en vente.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :
(14 votes)

- **AUTORISE** cette occupation du domaine public pour un an (reconductible sur demande) à partir du 20 mars 2015, et sous la condition de respecter la place nécessaire à la circulation des piétons,
- **DIT** que cette occupation du domaine public est consentie au tarif de 35€ du 20 mars 2015 au 19 mars 2016.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 13/05/2015
et de la publication le 18/05/2015*



Délibération n° 28/2015

Occupation du domaine public

Le Maire donne lecture du courrier de Madame Virginie STEIB, Bar Tabac Presse « La Joie de Vivre », situé au 6 place du Bourg du Fau, qui sollicite le renouvellement de l'autorisation d'installer une terrasse pour la période estivale, sur la voirie communale jouxtant son immeuble, et par là un droit d'occupation du domaine public.

Le maire rappelle que les trois propriétaires voisins bénéficient d'un droit de passage sur cette voirie communale, cadastrée AA0048.

Après échange de vues,

Considérant que cette voirie communale se trouve à proximité du carrefour,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'installation d'une terrasse sur la moitié de la parcelle la plus éloignée de la rue Louis de Barberin, soit à plus de 9m de la rue,
- **DIT** que l'installation susvisée sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée,
- **DIT** que cette autorisation est consentie du 1 avril au 30 septembre 2015, au tarif de 35€,
- **CHARGE** le Maire de prendre l'arrêté afférent.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 13/05/2015
et de la publication le 18/05/2015*



Délibération n° 29/2015**Occupation du domaine public**

Le Maire donne lecture du courrier de Madame Natacha Champion, habitante de Chédigny, qui souhaite créer une entreprise proposant une activité récréative et de loisir appelée Bulle Football. Cela consiste à placer sur un terrain deux équipes de cinq personnes, ces dernières équipées chacune d'une bulle gonflable les protégeant de la tête aux genoux, les deux équipes s'affrontant dans une partie de foot ou d'un autre jeu de leur choix.

Elle propose en fonction des demandes de se déplacer sur les communes de ses clients, aussi demande-t-elle la possibilité d'installer son activité ambulante sur le terrain de foot près de l'aire de jeux et du city stade, et si le Conseil Municipal est favorable, à quel prix est fixée cette occupation du domaine public ?

Monsieur le Maire indique être favorable à cette demande, puisqu'il s'agit d'une animation en faveur de la commune et qu'il s'agit d'encourager une nouvelle initiative.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 votes)

- **AUTORISE** l'installation de l'activité ambulante de Mme Natacha Champion sur la parcelle ZL0079, sur l'aire de foot entre l'aire de jeux et le city stade,
- **DIT** que l'installation susvisée sera réalisée de façon à laisser libre le passage d'entrée de l'aire de jeux et le chemin piétonnier,
- **DIT** qu'il appartient à Madame Nathalie Champion de prendre toutes dispositions afin que l'intensité des bruits soit compatible avec le confort et le repos de la population,
- **DIT** que cette autorisation est consentie dès lors que le calendrier proposé est accepté par la municipalité, et au tarif de 35€ par an,
- **CHARGE** le Maire de prendre l'arrêté afférent.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 13/05/2015
et de la publication le 18/05/2015*



Délibération n° 30/2015

Attribution de logement

Concernant le logement situé 3 bis rue du Gué Romain, Monsieur le Maire rappelle que suite au départ de Madame Marie-Hélène MOUZAY ce dernier a été proposé à la location.

La commission « Aide sociale - Logements – Personnes âgées » propose donc à l'assemblée de louer ce logement à Monsieur Cédric VIÉMONT, salarié de la Laiterie de Verneuil, et de proposer à son amie d'être inscrite sur le contrat de bail en tant que locataire si elle peut se prévaloir d'un garant, différent de celui de Monsieur VIÉMONT.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'attribuer le logement, sis 3 bis rue du Gué Romain à Reignac sur Indre, à Monsieur Cédric VIÉMONT auparavant domicilié 6 Place des Ecoles à Verneuil sur Indre (37600) à compter du 1^{er} juin 2015, le loyer mensuel s'élevant à 330€00 euros et 16€00 de charges.

Le Maire,

Loïc BABARY

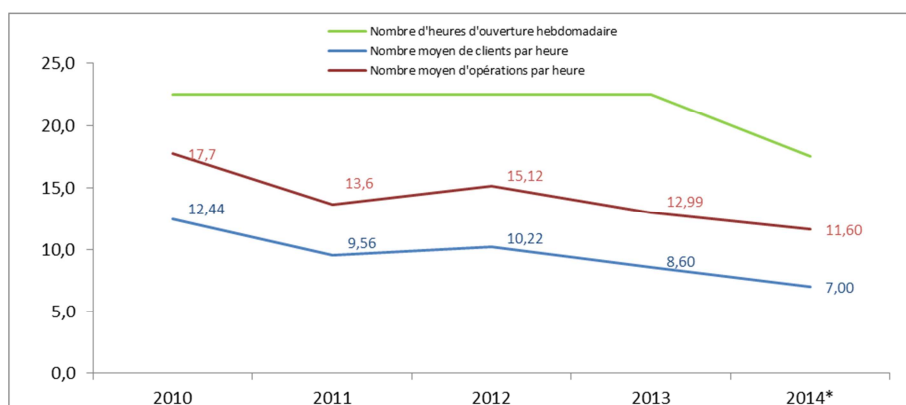
*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 13/05/2015
et de la publication le 18/05/2015*



Délibération n° 31/2015**Pérennisation de la présence postale sur Reignac-sur-Indre**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa rencontre avec Madame Nathalie DECHÊNE, directrice de la Poste d'Esves sur Indre et de Madame Daphnée LEBLANC, déléguée aux relations territoriales. Cet entretien a permis d'échanger sur la fréquentation et l'activité du bureau de Poste, qui diminuent d'année en année, notamment en s'appuyant sur un document intitulé « diagnostic partagé » fourni par La Poste, dont voici un extrait :

«

Nombre de clients et d'opérations aux guichets par heure

Durant les 4 dernières années la fréquentation moyenne est passée de 12,4 clients par heure à 7 clients par heure et le nombre moyen d'opérations est passé de 17,7 à 11,6 opérations par heure.

Répartition de la fréquentation et de l'activité pour une semaine moyenne* en 2014

	Lundi	Mardi 9h30-12h 14h-16h30	Mercredi 9h30-12h 14h-16h30	Jeudi 9h30-12h 14h-16h30	Vendredi 9h30-12h 14h-16h30	Samedi 9h30-12h	Total Hebdo. 22h30
Fréquentation (nombre de clients)		52	31	46	44	34	207
Nombre d'opérations		75	61	82	73	54	345

*La semaine moyenne type correspond à la deuxième semaine du mois de septembre

Date dernière modification des horaires : 2014

.... »

En l'état actuel du bureau de Poste et de sa fréquentation, La Poste ne prend aucun engagement en ce qui concerne sa présence sur notre commune après 2016, aussi souhaite-elle que la commune envisage au plus vite les solutions qui permettraient de pérenniser la présence postale sur notre territoire, à savoir soit une Agence Postale Communale ou un Relais Poste Commerçant. Dans ces deux cas il y a création d'un espace mutualisé de services publics soit au sein de l'immeuble de la Mairie, ou tout autre bâtiment communal, soit au sein d'un commerce de proximité de notre commune.

Monsieur le Maire indique qu'il a clairement formulé qu'il souhaite voir pérenniser la présence du bureau de Poste tel qu'il est aujourd'hui. Il a par ailleurs ajouté qu'il n'était pas envisageable pour notre commune de créer au sein des bâtiments communaux une Agence Postale Communale, faute de place et de personnel à y adjoindre. Dans le cas extrême d'une fermeture décidée par La Poste, il préférerait envisager la solution d'un commerçant qui accepterait de prendre en charge cette activité contre une indemnité.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 votes)

- **ÉMET** un avis défavorable quant à la fermeture du bureau de Poste installé sur la Commune,
- **ATTEND** des propositions de la part du groupe La Poste pour son maintien dans les années à venir.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 13/05/2015
et de la publication le 18/05/2015*



Délibération n° 32/2015**Demande de subvention**

Monsieur le Maire présente une Junior Association nommée « Ludeek » créée sur notre commune et dont l'objectif est de jouer et de faire découvrir le jeu sous toutes ses formes et pour tous les âges, notamment tous les samedis après-midi au sein des locaux de l'Association Puzzle.

L'association, composée aujourd'hui de trois jeunes adolescents motivés, a déjà proposé différentes activités l'année passée, tel que les aprem'geek, les ludo family, ...

Lors d'un échange avec le Maire, ils ont récemment présenté leur prochain projet qui consiste en la réalisation d'un « GEEGA Festival » au sein de la commune à l'occasion du premier anniversaire de Ludeek, le samedi 13 juin.

Cette manifestation devrait se dérouler de 14h à 22h, associant jeux de plein air, jeux géants en bois, jeux de société, tous les conseillers municipaux étant cordialement invités.

Afin de mener à bien ce projet, ils demandent le versement d'une subvention de 200€ et présentent à cet effet un budget prévisionnel de la manifestation envisagée.

Après échanges de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(14 votes)

- **FIXE** la subvention accordée au titre de l'année 2015 à l'Association Ludeek, à 200€,
- **DIT** que l'Association devra produire les pièces nécessaires au versement de celle-ci auprès du secrétariat de Mairie.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 13/05/2015
et de la publication le 18/05/2015*



Questions diverses

Le Maire informe que Madame Steib, a fait parvenir un courrier à la Mairie, indiquant que les commerçants du bourg se mobilisent pour organiser la fête de la musique le vendredi 19 juin à partir de 19h30 sur la place du Bourg du Fau. La commune prêtera le matériel demandé pour l'organisation de cette manifestation.

Il indique avoir réceptionné les remerciements de la SHOT et de l'UNC concernant l'attribution de la subvention pour l'année 2015.

Il donne ensuite lecture du courrier du Sous-Préfet de Loches, concernant l'accueil des gens du voyage sur le territoire du Pays de la Touraine Côté Sud, où la nécessité de créer des aires de petit passage, pour 4 à 6 caravanes est constatée. Le Maire rappelle que notre commune est dotée d'un terrain d'accueil à la sortie du bourg direction Cormery, où quatre caravanes peuvent séjourner mais que les familles ne veulent pas s'y installer. Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir à un nouvel emplacement possible sur la commune.

Madame Beffara indique qu'elle a participé aux côtés de Monsieur Babary à une réunion qui était à l'initiative de la commune de Cormery concernant le Projet de Santé du Territoire. Etaient invités l'Agence Régionale de la Santé, les communes de Chambourg-sur-Indre, Dolus-Le-Sec, Tauxigny, Cormery et Reignac-sur-Indre, ainsi que des professionnels de santé du bassin de vie de Cormery. L'ARS y a présenté un diagnostic dans lequel des bassins de vie étaient délimités. Ainsi les communes de Cormery, Tauxigny, Truyes et Courçay se retrouvent dans le même bassin de vie diagnostiqué en insuffisance de professions médicales. Les élus des communes exclues de cette délimitation ont émis des réserves auprès de l'ARS concernant l'identification du bassin de vie effectuée.

Il a été clairement expliqué qu'un projet de maison de santé ne peut exister que s'il est porté par deux médecins généralistes au minimum, désignés référents et autour d'un projet de santé accepté de tous les professionnels médicaux intéressés. Un tel projet ne peut aboutir qu'au bout de 2 à 4 années de réflexion et de travail, le lieu d'installation de la maison de santé est en fait parmi les derniers éléments examinés.

Madame Beffara informe que ce jour même à l'initiative du Pays a eu lieu une réunion où tous les professionnels de santé du territoire étaient conviés afin d'envisager l'avenir.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu de l'assemblée du conseil communautaire de la CCLD, qui s'est tenue à Saint Quentin sur Indrois le jeudi 23 avril dernier.

Madame Beffara fait de même avec le dernier conseil d'exploitation du service eau et assainissement de la CCLD.

Madame Valérie Pommé annonce que trois spectacles proposés par NACEL ont eu lieu au mois d'avril sur notre commune. Deux étaient dédiés Jeune Public et ont eu lieu des mercredis après-midi, l'un ayant bénéficié de 22 spectateurs et l'autre de 111 spectateurs y compris les enfants des centres de loisirs proches.

Le troisième était un concert proposé un samedi soir et ce sont 115 spectateurs qui sont repartis heureux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de préparation pour l'échange de Reignac / Reignac Charente aura lieu mardi 19 mai prochain.

Madame Potestat demande si le propriétaire des poneys a eu rendez-vous comme il était prévu avec l'adjoint en charge de l'urbanisme ? Madame Beffara répond par la négative et dit attendre d'être contactée après plusieurs essais à son initiative restés infructueux.

Elle indique également qu'avec Madame Chantal Chartier elles ont rencontré les habitants des rues des Myosotis, Violettes, Glycines et Jonquilles afin de les informer du projet de la Gendarmerie de mettre en place un protocole citoyen Voisins Vigilants, au sein de ce quartier. Les habitants acceptent cette proposition, certains même souhaitant se porter volontaires pour être référents. Monsieur le Maire dit qu'il convient maintenant d'envisager une réunion d'information sur ce sujet.

Madame Pommé fait le point sur les dossiers d'urbanisme en cours de traitement.

Madame Chantal Chartier demande qui est la personne qui va être embauchée au sein du service technique. Monsieur le Maire répond qu'il se nomme Jean-Baptiste DENFER, et que le lundi 1^{er} juin date de son embauche à 19h00 tous les Conseillers et les employés communaux sont conviés à se réunir au sein de l'atelier technique, ce sera l'occasion de lui souhaiter la bienvenue et d'inaugurer l'extension du bâtiment technique. Il indique que Monsieur DENFER est actuellement adjoint technique de 2^{ème} classe dans la commune de Beaumont Village, et que cette mutation est pour lui l'occasion d'intégrer une équipe de travail.

Elle fait part ensuite d'une demande de Monsieur Philippe DIDÉ, entraîneur de foot à l'USR Foot, qui demande la possibilité de mettre en avant les exploits sportifs de Mademoiselle Audrey MERCIER, habitante de Reignac-Sur-Indre, qui a eu l'honneur d'effectuer un stage à Clairefontaine, centre d'entraînement de l'équipe de France de Foot. Monsieur le Maire demande à ce qu'on prenne contact avec la jeune sportive, afin qu'elle détaille son parcours, sa passion, et il indique qu'on pourra en faire état dans le bulletin municipal ou lors d'une manifestation municipale.

Madame Chartier demande ensuite aux conseillers s'ils ont eu des retours de la part de la population concernant l'installation du mobilier urbain pour la mise en valeur de notre commune fleurie. Les conseillers répondent que non, sauf Madame Postestat qui a eu des retours plutôt négatifs, surpris de ne pas y voir des fleurs déjà installées. Madame Chartier indique que pour sa part elle les trouve très penchés et ne se rappelait plus de leur forme.

Pour clore le sujet Monsieur Girault indique que comme chaque année, les jardinières et bacs à fleurs ne seront installés que fin mai par les employés communaux, le rempotage et la prise des végétaux s'effectuant à l'atelier dans un premier temps.

Monsieur Girault indique s'être rendu à la réunion où l'union de Chambourg-sur-Indre et de Reignac-sur-Indre a été acté pour la création du nouveau club de football « Reignac Chambourg Val de l'Indre » (RCVI).

Dans un tout autre sujet il informe l'assemblée que des devis ont été demandés pour l'abattage de cinq peupliers situés près de l'aire de jeux et de l'aire de pique-nique.

De même il indique que les travaux de voirie rue des sables commenceront le lundi 25 mai, il convient maintenant d'en avertir les voisins, les organisateurs du pédibus, etc.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 1 juin 2015 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures et quinze minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 11 mai 2015 comportant les délibérations :

- 27/2015** – Actes relatifs au droit d'occupation des sols (2.2) – **Occupation du domaine public**
28/2015 – Actes relatifs au droit d'occupation des sols (2.2) – **Occupation du domaine public**
29/2015 – Actes relatifs au droit d'occupation des sols (2.2) – **Occupation du domaine public**
30/2015 – Actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Attribution de logement**
31/2015 – Vœux et motions (9.4) - **Pérennisation de la présence postale sur Reignac-sur-Indre**
32/2015 – Subvention (7.5) - **Vote des subventions 2015**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		Absent excusé
Sandrine VERNAT		
Aurélie ROY		
Olivier VERDONCK		